

#LaVieDuConseil⁴⁵

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014



Château-Thierry en Champagne : Pourquoi pas ?

Au-delà des différents points abordés dans ce n°45 de « La Vie du Conseil », il en est un qui mérite toute notre attention : **c'est celui du projet de réforme territoriale qui pourrait entraîner notre département et notre ville à faire partie de la Région Nord Pas de Calais.**

Que Château-Thierry et notre territoire, ancien comté de Champagne, se retrouvent liés à Lille et au Nord-Pas-de-Calais **quand on avait déjà le plus grand mal à faire partie de la Picardie est une aberration.** Comme je l'ai annoncé, ce sujet mérite un débat et une consultation de nos habitants. Contrairement aux pratiques de nos décideurs, qu'ils soient dans les ministères à l'Assemblée nationale, ou au Conseil Régional, **je prends le parti de solliciter vos avis et vos opinions pour ce qui engage l'avenir de notre ville. Quand il y va de l'intérêt général, les règles de la démocratie imposent de donner la parole à la population.**

Ainsi, parce qu'il est vital de préserver nos équilibres économiques, sociaux et culturels, **il me paraît incontournable d'apposer un signe fort à nos spécificités identitaires locales.**

C'est pourquoi je propose et soumets à votre réflexion l'idée de **distinguer davantage notre ville en lui ajoutant un complément.**

Il est indispensable que nous puissions facilement distinguer notre ville située entre Paris et Reims et non perdue quelque part dans le Nord Pas de Calais. **C'est pourquoi nous lançons le débat de qualifier le nom de notre cité en « Château-Thierry en Champagne ».** Cette perspective est en lien avec la réalité historique et identitaire de notre ville. Certes cette évolution ne réglerait pas tous les problèmes que nos collectivités et habitants connaissent. **Mais laisser faire et s'engager dans cette région Nord Pas de Calais sans réagir, c'est accepter la régression pour nos territoires et nos habitants. Ce n'est pas notre volonté.**

Ça ne serait pas la première fois que le nom de notre cité serait modifié. Très peu savent qu'elle s'est appelée « Égalité-sur-Marne » pendant la période de la Révolution Française. En tout état de cause, de nombreux élus du sud de l'Aisne se saisissent de ce sujet et ont décidé également **d'engager la même réflexion au niveau de l'Union des communautés de communes du sud de l'Aisne.**

Par respect de votre avis, par souci de l'intérêt de notre territoire, **un questionnaire vous sera soumis prochainement dans lequel nous solliciterons votre opinion sur cette question. Nous vous invitons à prendre part au débat. Si nous nous engageons dans cette démarche dont nous mesurons l'importance symbolique, nous ne voulons pas le faire sans vous.**

Alors oui ! Ensemble, refusons la régression ! Continuons de faire avancer notre ville.
Battons-nous pour faire gagner notre département, notre territoire et Château-Thierry en Champagne.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes

Jacques Krabal
Député-maire de Château-Thierry

#LVDC45

Directeur de la publication : Jacques Krabal
Merci au Service communication,
ville de Château-Thierry
Imprimerie Harvich Tiré à 8 500 exemplaires
I.S.S.N. : 1286 - 2126
Informations au 03.23.84.86.86 / chateau-thierry.fr



Feuille d'émargement

Présents : M. KRABAL - M. BEAUVOIS	M. BERMUDEZ - Mme PONDROM	VANDENBERGHE) - Mme MARTELLE (P. à M. REZZOUKI) - Mme ROBIN (P. à M. COPIN)
Mme DOUAY - M. REZZOUKI - Mme CLERBOIS	Mme THOLON Mme VANDENBERGHE	M. FRERE (P. à M. TURPIN) - Mme ARISTEE
Mme LEFEVRE - M. BOZZANI - Mme MAUJEAN	M. BAHIN - Mme FECCI-PINATEL	Mme OKTEN (P. à Mme THOLON)
M. EUGENE - M. GENDARME - M. MARLIOT	M. FAUQUET - M. COPIN	Mme LAMBERT (P. à M. BEAUVOIS)
M. JACQUESSON - Mme GOSSET - M. TURPIN	Absents excusés : M. DUCLOUX (P. à Mme DOUAY) - M. BOKASSIA (P. à Mme	M. MOLARD (P. à Mme FECCI-PINATEL)
Mme BONNEAU - M. BOUTELEUX		



CHÂTEAU-THIERRY EN CHAMPAGNE POURQUOI PAS ?

Le changement du nom de la ville sera soumis à l'approbation des habitants début 2015.

Le rattachement de la Picardie à la région Nord-Pas de Calais étant acté, il importe de pouvoir se garder une porte de sortie pour l'avenir. Il est certain que Château-Thierry a une identité champenoise marquée, eu égard à son activité économique et à l'attractivité de la Marne en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins. Il est primordial de renforcer notre identité et notre positionnement comme terre de Champagne.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Commission consultative des services publics locaux : création et désignation des représentants

Imposée par la loi, la commission aura pour mission de veiller à l'amélioration des services de l'eau, du chauffage, des ordures ménagères.

Elle sera composée de 4 élus, Bruno Beauvois, Mohamed Rezzouki, Jean-Pierre Ducloux, Christian Copin, et de représentants d'associations locales : UFC Que choisir, Bien Vivre aux Blanchards, ADAVEM.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

URBANISME

Demande d'agrément dans le cadre de la loi Duflot

La ville de Château-Thierry est désormais éligible au dispositif d'aide à l'investissement locatif dit "Duflot". Après agrément par le Préfet de Région, l'acquisition ou la construction d'un logement neuf en vue de sa location permettra une réduction d'impôts. C'est une très bonne nouvelle pour tous, propriétaires et locataires avec une extension attendue du parc locatif neuf de la ville.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Restructuration du centre-ville

La ville poursuit le renforcement de l'attractivité de son centre-ville, grâce notamment à une restructuration du tissu urbain et une requalification des espaces publics du centre ancien.

2 ABSTENTIONS, 30 POUR ✓

de la restauration du cœur de ville et entraînera une amélioration du cadre de vie, du logement et des activités de proximité pour les habitants.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Projet de division cadastrale d'une parcelle avec le Conseil Régional

Le lycée Jean de La Fontaine a été construit sur un terrain divisé entre la ville et le Conseil Régional. Aujourd'hui, avec la loi sur la décentralisation, le Conseil Régional devient propriétaire des espaces sur lesquels est bâti le lycée. Afin de régulariser la situation, il est procédé à un redécoupage de parcelle pour redéfinir le terrain appartenant à chacun. Les 5000 m² correspondant au plateau sportif inutilisé jouxtant le lycée Jean de La Fontaine reviennent à la ville sous la forme d'une réserve foncière communale.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

FINANCES

Taxe d'aménagement

La taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature. Pour encourager les projets, la municipalité a décidé de reconduire cette taxe, sans augmentation depuis 2011, pour un montant de 1 % (1,5 % pour le lieu de vie Blanchard), soit un des taux les plus faibles de l'Aisne.

TRAVAUX

Règlement communal de voirie

Afin de mieux organiser la gestion du domaine public, la ville a décidé d'instaurer un règlement de voirie communal. Son champ d'action concerne les prescriptions en matière de sécurité et de réfection lors de travaux. Il permettra également de définir les modalités d'intervention (demande, autorisation, accord technique...).

2 ABSTENTIONS, 30 POUR ✓

Prorogation d'adhésion au fonds départemental de solidarité

L'assemblée accepte de proroger cette adhésion pour 2015-2016, ce qui permettra à la ville de bénéficier de subventions du Conseil Général pour les travaux communaux de voirie et donc de limiter l'impact financier pour la commune.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Aménagement des réseaux rue Roger Catillon et rue de Gerbrois

La ville envisage le remplacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage dans le cadre de son projet d'aménagement. Comme cela a déjà été fait pour toutes les rues rénovées, la mutualisation de l'ensemble des travaux permettra une réduction des coûts.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique

Le développement durable s'inscrit dans la politique volontariste de la municipalité. Le véhicule propre fait partie des enjeux majeurs de la transition énergétique. C'est pourquoi, après l'installation d'une première borne de recharge place de l'hôtel de ville, la mairie souhaite poursuivre son engagement avec une deuxième borne qui sera située au pôle municipal Jean-Pierre Lebègue et accessible au public.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Convention de coopération avec GRDF pour l'installation de télérelevés

Le conseil approuve les termes de la convention, qui permettra la mise en place de télérelevés pour les comp-

teurs de gaz. Ils garantiront aux usagers une facturation réelle et non plus estimative, une meilleure maîtrise de la consommation, qui pourra être consultée en temps réel, et donc des économies pour les familles.

2 ABSTENTIONS, 30 POUR ✓

Demande de subvention pour l'installation de radars pédagogiques

La municipalité poursuit son action de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité routière. Dans cette optique, huit radars pédagogiques, alimentés par des panneaux solaires, vont être installés. Ils informeront les automobilistes de tout dépassement de la vitesse autorisée. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général pour l'acquisition de ces radars.

2 CONTRE, 30 POUR ✓

Subvention pour la réhabilitation du Palais des Rencontres

Suite à la délibération en date du 29 septembre qui rappelait l'intérêt majeur du Palais des Rencontres pour les habitants de Château-Thierry et le territoire, le conseil municipal sollicite des subventions les plus élevées possible auprès de toute institution susceptible de contribuer au financement des travaux, portant sur un montant estimatif de 3 850 000 € HT.

1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 28 POUR ✓

PERSONNEL

Recensement de la population

Afin d'assurer les activités liées au recensement 2015, 4 agents municipaux sont délégués pour la collecte des informations.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓



La campagne de recensement aura lieu du 15 janvier au 21 février 2015.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :
- **un recensement en ligne** (www.le-recensement-et-moi.fr),
- **ou à domicile** par un agent recenseur recruté par la mairie. L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer.

Remboursement des frais de mission et déplacement des élus

Conformément aux dispositions prévues par la loi, la ville peut prendre en charge les frais de déplacements et de mission des élus lors de leurs activités au service de la commune.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Chantier d'insertion

Ce chantier contribue à l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA, éloignés de l'emploi. Cette remise en situation permet d'acquérir de nouveaux savoirs, de retrouver l'autonomie, et de réaliser des travaux utiles à la population. L'assemblée renouvelle cette convention pour la poursuite du chantier d'insertion portant sur la restauration de la voirie et du mobilier urbain.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

EDUCATION JEUNESSE/VIE CITOYENNE

Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Le conseil municipal approuve la demande de subvention à la CAF émanant de l'Espace Citoyen de la Vignotte. Cette aide permettra à l'association d'acquérir du matériel pour des ateliers de proximité autour de la cuisine : sensibilisation à la cuisine maison, variée, équilibrée. Une demande est également émise dans le cadre du développement de l'Antenne Blanchard et de l'ouverture d'un local



Concertation avec les associations de la ville

jeune au Palais des Rencontres, de la re-conduction des animations organisées par l'Espace Citoyen de la Vignotte, qui ont pour objet le développement du lien social, familial et intergénérationnel.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

CULTURE

Partenariat avec le Calicot

La ville de Château-Thierry est engagée dans l'accès à la culture pour tous. Le Calicot, qui a pour mission l'organisation d'événements culturels et de spectacles vivants, voit renouvelée pour la saison 2014-2015 la convention de partenariat dont il est bénéficiaire. Face aux contraintes budgétaires qui doivent être mises en œuvre par la ville, la subvention accordée à l'association a été recalculée, en concertation avec les responsables de la structure.

2 ABSTENTIONS, 30 POUR ✓

VIE ASSOCIATIVE

Charte de la vie associative et règlement des aides

La charte, établie en lien avec le tissu associatif, permet d'affirmer la transparence des procédures appliquées aux associations, l'engagement mutuel de mieux communiquer pour être plus efficace. Cette volonté est concrétisée par une nouvelle version de cette charte et l'édition d'un guide des associations.

3 ABSTENTIONS, 29 POUR ✓



Village associatif en bord de Marne

CHÂTEAU-THIERRY DYNAMIQUE !



LES COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE 11 NOV 2014

A l'occasion des commémorations de l'Armistice, officiels, portedrapeaux, Anciens Combattants, Union musicale, pompiers, scolaires, Poilus et véhicules d'époque, tous ont apporté un vibrant hommage à nos soldats tombés au front. Aux traditionnels dépôts de gerbes, une centaine de Poilus, en uniformes de la Grande Guerre, de nationalités diverses, et plusieurs véhicules d'époque ont défilé, pour la plus grande joie des habitants, très nombreux pour l'occasion.



1ère ÉDITION "CHAMPAGNE ET VOUS"

Le 26 octobre dernier, c'est une manifestation d'ampleur qui a réuni tout ce qui fait la diversité, la richesse et la force du Sud de l'Aisne. Un magnifique écrin, le château médiéval, pour mettre à l'honneur les vignobles, le patrimoine, le sens de la convivialité et de l'accueil et, au-delà de tout cela, des valeurs propres au territoire. Le public nombreux et originaire de différentes régions, voire de pays étrangers, a largement répondu à l'invitation des Ambassadeurs du Tourisme et du Terroir en Vallée de la Marne.

HOMMAGES

MÉLISSA DIDOT

L'assemblée s'est recueillie en mémoire de la fillette de 7 ans qui a tragiquement perdu la vie dans un accident de circulation.

CLAUDE LAMY

Commerçant apprécié de tous, le boulanger pâtissier était un amoureux du travail bien fait, de la qualité des produits, mais également un formateur hors pair.

HERVÉ BOUCHAERT

Préfet de l'Aisne, disparu à 60 ans, c'est un haut fonctionnaire de qualité qui nous a quittés. Homme

d'écoute et d'action, ce serviteur de l'Etat simple et discret aura marqué de son empreinte notre territoire lors de son trop court passage à la tête de la préfecture.

JACQUES ROYER-CRÉCY

Jacques Royer-Crécy a été l'un des meilleurs poids moyens au monde des années 1950, avec une belle carrière aux États-Unis. Outre-Atlantique, ce Picard pur jus s'était imposé au Madison Square Garden de New York et avait rencontré l'ancien champion du monde des poids lourds, Floyd Patterson. On se souvient également de sa prise de titre de champion de France battant Jean Stock avant la limite en plein air à Reims dans l'ancien stade

Delaune, devant des milliers de spectateurs. Son dernier succès chez les pros remontait au 5 février 1955 à Château-Thierry, par knock-out. Il termine sa carrière avec un très honorable palmarès : 43 victoires, dont 24 avant la limite, 1 nul, 16 revers.

N'oublions pas que le Castel a été, par ailleurs, l'un des compagnons d'entraînement de Marcel Cerdan à Château-Thierry !



Au fil des délibérations

LA PAROLE AUX CITOYENS

► Domiciliation des élus

Un habitant souhaite s'exprimer après avoir envoyé un courrier à Monsieur le Maire :

Il s'étonne d'avoir reçu à son nouveau domicile des courriers

officiels adressés à une conseillère municipale qui semble n'avoir jamais habité dans cette maison. Cette affaire lui paraît grave, une élue au suffrage universel qui siège dans une assemblée devant être au-dessus de tout soupçon.



Economie locale

Situation des salariés de GEA



D'après discussions sont actuellement menées entre la direction de GEA et l'association de salariés, récemment constituée, pour négocier le départ de ces derniers : indemnités financières et plan de formation.

Malgré la mobilisation des élus du territoire, l'intervention de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le soutien des pouvoirs publics, la direction du groupe n'a pas donné suite aux réunions d'information.

1000 autres emplois sont menacés en France, notamment à Château-Thierry. La municipalité poursuit la pression sur la direction pour exiger des contreparties financières pour la revitalisation économique de la ville.

AGENDA

Sortez !

Patinoire

Jusqu'au 8 Mars 2015, 14h à 19h, Place des Etats Unis

En période scolaire : les mercredis, samedis et dimanches, en période de vacances : du mardi au dimanche.

Renseignements : 03 23 84 86 86

Week End enchanté

Samedi 20 décembre : 14h-17h30, centre-ville > Animations, déambulation, mascottes, Père Noël, Union musicale. 15h, Palais des Sports > spectacle «Rocky le Croco à la recherche du Père Noël»

Dimanche 21 décembre : 14h-17h30, centre-ville > Animations, déambulation, mascottes, Père Noël. 15h, Palais des Sports > spectacle «Noël est annulé», goûter offert aux enfants

Réveillon dansant de la Guinguette de La Fontaine

Mercredi 31 décembre, 20h

Palais des Rencontres

Renseignements :

03 23 83 05 96 - 03 60 38 50 64

Voeux de la municipalité

Jeudi 8

janvier 2015,

19h Palais des

Rencontres

Liste électorale

Vous venez d'avoir 18 ans, de déménager, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre sur les listes électorales afin de pouvoir voter en 2015 (élections départementales et régionales).

Informations diverses

► **Fermeture** : Les services de la mairie seront exceptionnellement fermés à partir de 16 heures les 24 et 31 décembre.

► **Colis de fin d'année** : Le traditionnel colis de fin d'année sera distribué aux habitants de plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales. N'hésitez pas à en faire la demande et à vous inscrire au prochain repas de printemps.

LE
CONSEIL
MUNICIPAL
VOUS
INVITE !

LIBERTÉ D'EXPRESSION Tribunes politiques

Honnêteté et sincérité

Cette tribune politique nous donne l'occasion de faire le point sur un événement survenu lors du Conseil Municipal du 24 novembre dernier. Une conseillère municipale d'opposition, d'un parti toujours prompt à donner des leçons, s'est retrouvée plongée dans la plus grande confusion. Un citoyen Castel est venu manifester son étonnement de recevoir à son domicile des courriers émanant de la Préfecture et adressés à cette opposante. Dans le but de lever toute équivoque et ne voulant pas transiger avec les principes de l'honnêteté et de sincérité, ce citoyen nouvellement installé à Château-Thierry a tenu à informer la collectivité que les donneurs de leçon seraient bien inspirés de commencer par se les appliquer à eux-mêmes avant de fustiger les autres. Ce principe s'applique à tous ceux qui rivalisent autant dans la démagogie que dans le ridicule.

Groupe Château-Thierry rassemblée

Sur le dernier bulletin concernant le Conseil Municipal du 29 septembre 2014, je faisais part du comportement de Madame la Conseillère du Front National.

Aujourd'hui, je dois dire que le Conseil Municipal du 24 novembre 2014 n'était pas une cour de récréation, mais une foire aux bestiaux... et toujours à cause de cette même personne.

Avant de critiquer toute la majorité et moi-même (La Droite Unie), Madame FECCI-PINATEL ferait bien de mettre son dossier à jour quant à sa domiciliation...

Ce n'est pas avec un tel comportement que l'on pourra faire avancer l'avenir de Château-Thierry.

Groupe Droite Unie

Heureusement que le ridicule ne tue pas !!!!

Changer de région, de nom de commune masque complètement l'essentiel de la réforme territoriale engagée au pas de charge par le gouvernement. C'est dire le poids des intérêts locaux ou chacun essaie de tirer son épingle d'un jeu devenu grotesque. Elle pousse au repli sur des identités régionales et locales au détriment du bien collectif. Cette réforme devrait avoir comme boussole d'améliorer, de revivifier les principes de souveraineté populaire et de renforcer le socle de cohésion sociale et territoriale. Ce n'est pas le cas, car il faut faire 21 milliards d'économie !!! Nous voulons un référendum national permettant un large débat. Changer le nom de Château-Thierry n'apportera rien au débat de fond nécessaire sur la réforme territoriale, nous nous y opposerons.

Groupe Mieux Vivre à Chateau-Thierry

Lors du dernier conseil, j'ai été moins prise à partie que lors du précédent. Mais M.K me réservait une surprise après la clôture du conseil..Reportez vous à ma page facebook pour avoir les détails de cette agression verbale par un nouvel arrivant à Château, et avec la complicité du maire.. Pour le reste, seule contre tous, j'ai demandé des précisions sur différents points, et surtout sur l'absence de données chiffrées dans les documents soumis au vote. A ma demande, ces chiffres ont été plus ou moins donnés, mais verbalement, alors que des chiffres, cela doit être écrit, dans la convocation au CM. Pour en savoir plus, reportez vous au compte rendu officiel du CM, qui sera publié beaucoup plus tard, et alors que les votes seront intervenus.

Groupe Chateau-Thierry fait front